

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Décision du Président n°2026-067

Objet : Tourisme - réalisation d'une étude de valorisation touristique de la forge-musée d'Etueffont, musée de France - convention tripartite entre la CCVS, la commune d'Etueffont et l'ANCT

Le Président de la Communauté de communes des Vosges du sud,

Vu

- le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-10,
- l'arrêté préfectoral n°90-2023-12-06-00003 du 6 décembre 2023 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération communautaire n°032-2026 du 14 avril 2026, portant délégations de l'assemblée au Président et au bureau,

Considérant

- l'intérêt patrimonial, culturel et touristique que constitue la Forge-musée d'Étueffont pour le territoire des Vosges du Sud,
- la volonté des partenaires de définir les perspectives de développement et de valorisation touristique propres à cet équipement,
- l'accompagnement en ingénierie proposé par l'ANCT,

DÉCIDE

Article 1^{er} : de signer une convention tripartite pour la réalisation d'une étude de valorisation touristique de la Forge-musée d'Étueffont avec la commune d'Étueffont et l'ANCT,

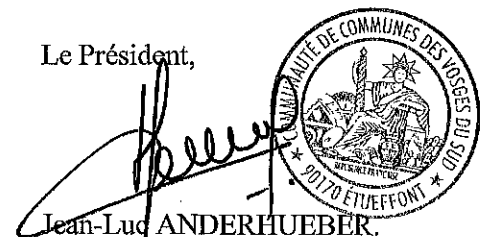
Article 2 : ampliation de cette décision sera adressée à :

- la commune d'Étueffont,
- l'ANCT

Visa préfectoral

Etueffont, le 29 septembre 2026

Le Président,



Jean-Luc ANDERHUEBER.